Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 DU 116 - 1° ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry (13e). Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 3 au traité de concession.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.300-4 et L.300-5 ;

Vu la concession d'aménagement de la ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry à Paris (13ème), signée le 24 janvier 2006 et reçue à la Préfecture de Paris le 1er février 2006 ;

Vu les avenants n°1 et n°2 à ce traité signés respectivement les 15 novembre 2012 et 16 octobre 2015 entre la Ville de Paris et la SEMAPA ;

Vu la convention d'occupation temporaire pour un terrain situé sur le stade Carpentier – Relogement provisoire des services municipaux signée le 20 décembre 2012 avec la SEMAPA et prolongée par avenant signé le 16 octobre 2015 ;

Vu le projet de délibération 2018 DU 116 en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose :
- d'approuver la conclusion d'un avenant n°3 à la concession d'aménagement du 24 janvier 2006 et de l'autoriser à le signer
- d'approuver la conclusion d'un avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du 20 décembre 2012 et de l'autoriser à le signer ;

Vu le projet d'avenant n° 3 au traité de concession de la ZAC Bédier Porte d'Ivry ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement, en date du 22 mai 2018

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e commission

Délibère:

Article 1 : La conclusion de l'avenant n°3 à la concession d'aménagement de la ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry à Paris (13ème) est approuvée.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à le signer.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO